

La balance des paiements pour les non-spécialistes

Avril 2016

1. Vue d'ensemble

La Belgique est une économie très ouverte. Il est donc primordial de disposer d'un aperçu de toutes les transactions qui sont effectuées avec l'étranger. C'est ce que fait, de manière structurée, la balance des paiements. C'est une synthèse statistique de toutes les transactions entre résidents et non-résidents (voir plus loin) au cours d'une période donnée, généralement un mois, un trimestre ou un an. L'expression «balance des paiements» prête quelque peu à confusion car elle ne concerne pas que des paiements: elle porte aussi sur des transactions qui n'ont pas de contrepartie financière.

L'un des concepts centraux de la balance des paiements est la notion de résidence: une personne ou une entreprise est considérée comme un résident d'un pays lorsque celui-ci est le centre de ses intérêts économiques. Pour faire simple, on peut dire que dans le cas des particuliers, il s'agit de l'endroit où ils habitent pendant un an ou plus (quelle que soit leur nationalité¹). Ainsi, une personne de nationalité polonaise par exemple qui vient travailler en Belgique pendant deux ans est considérée comme un résident belge. Les entreprises sont quant à elles résidentes du pays où elles sont établies. Elles ne doivent pas nécessairement avoir un statut légal particulier pour être considérées comme des résidents. Ainsi, si une entreprise néerlandaise a une succursale établie en Belgique, celle-ci est considérée comme un résident belge pour la balance des paiements. Les institutions supranationales et internationales sont, par convention internationale, considérées comme des résidents d'un territoire international (fictif) et ne sont pas des résidents du pays dans lequel elles ont leur siège. La Commission européenne n'est donc pas un résident belge. En revanche, un étranger qui travaille à la Commission européenne et habite en Belgique pendant plus d'un an est bel et bien considéré comme résident belge. Il existe d'autres exceptions, sur lesquelles nous ne nous attarderons pas, afin ne pas inutilement compliquer les explications

La balance des paiements est établie conformément à la sixième édition du «Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale» ([MBP6](#)) du Fonds monétaire international (FMI). Ces normes internationales ont été transposées dans un [règlement européen](#).

La balance des paiements comporte trois grandes parties: le compte des transactions courantes, le compte de capital et le compte d'opérations financières. Le compte des transactions courantes recense les échanges commerciaux d'une économie. Le compte de capital enregistre les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits et les transferts de capitaux. Le compte d'opérations financières est le pendant financier des transactions qui sont effectuées dans l'économie réelle (transactions courantes) et des transactions comptabilisées dans le compte de capital. La balance des paiements est donc a priori toujours en équilibre. Les transactions s'équilibrent selon le principe de la comptabilité en partie double²: les exportations de biens (compte des transactions courantes) font augmenter les créances sur l'étranger ou diminuer les dettes (compte d'opérations financières). Dans la pratique, l'utilisation des sources différentes fait

¹ Dans la suite de la présente note, lorsqu'on parle de «belge», on considère toujours la résidence selon la balance des paiements, jamais la nationalité.

² Chaque transaction est enregistrée deux fois, une première fois dans une «colonne» consacrée au crédit, et une seconde fois dans une colonne consacrée au débit. La somme de tous les débits doit être égale à la somme de tous les crédits. On enregistre un crédit lorsqu'un bien ou un service est exporté, lorsqu'un revenu est perçu ou lorsque le compte de capital augmente. Dans le compte financier, l'enregistrement d'un crédit reflète une diminution des créances ou une augmentation des dettes vis-à-vis de l'étranger. On enregistre un débit lorsqu'un bien ou un service est importé, lorsqu'un revenu doit être payé ou lorsque le compte de capital diminue. Dans le compte financier, l'enregistrement d'un débit reflète une augmentation des créances ou une diminution des dettes vis-à-vis de l'étranger.

de l'équilibre plutôt l'exception que la règle. C'est pourquoi un quatrième bloc a été ajouté: les erreurs et omissions nettes. Ce poste résiduel est calculé en déduisant du solde du compte d'opérations financières la somme des soldes du compte des transactions courantes et du compte de capital.

Les prêts et emprunts nets d'un pays peuvent être calculés en additionnant le solde du compte des transactions courantes et celui du compte de capital, le résultat de cette opération devrait correspondre au solde du compte d'opérations financières.

Encadré 1.1 Structure de la balance des paiements

Compte des transactions courantes
- Compte des biens
- Compte des services
- Compte des revenus primaires
- Compte des revenus secondaires
Compte de capital
Compte d'opérations financières
- Investissements directs
- Investissements de portefeuille
- Produits financiers dérivés
- Autres investissements
- Avoirs de réserve
Erreurs et omissions nettes

Encadré 1.2: Exemples de comptabilité double

Une entreprise belge vend des médicaments à une entreprise française:

1. les biens passent de l'entreprise belge à l'entreprise française (exportation de biens, crédit);
2. l'entreprise française paie les biens à l'entreprise belge (augmentation des créances ou diminution des dettes vis-à-vis de l'étranger, débit).

Une entreprise belge emprunte de l'argent à une banque française:

1. l'entreprise belge reçoit l'argent de la banque française (augmentation des créances sur l'étranger, débit);
2. l'entreprise belge a une dette envers la banque française (augmentation des dettes vis-à-vis de l'étranger, crédit)

2. Le compte des transactions courantes

Le compte des transactions courantes comporte quatre sous-comptes: le compte des biens, le compte des services, le compte des revenus primaires et le compte des revenus secondaires³.

³ Avant la publication du MBP6, le compte des revenus secondaires s'appelait «transferts courants». Son contenu est, dans une large mesure, resté le même. Le [site internet](#) apporte des informations complémentaires sur les modifications apportées par le MBP6.

2.1. Le compte des biens

Le compte de biens recense tous les transferts de propriété de biens entre les résidents et les non-résidents. Il se compose de trois rubriques: les «marchandises générales selon la balance des paiements», le négoce international et l'or non monétaire.

Encadré 2.1: Le compte des biens

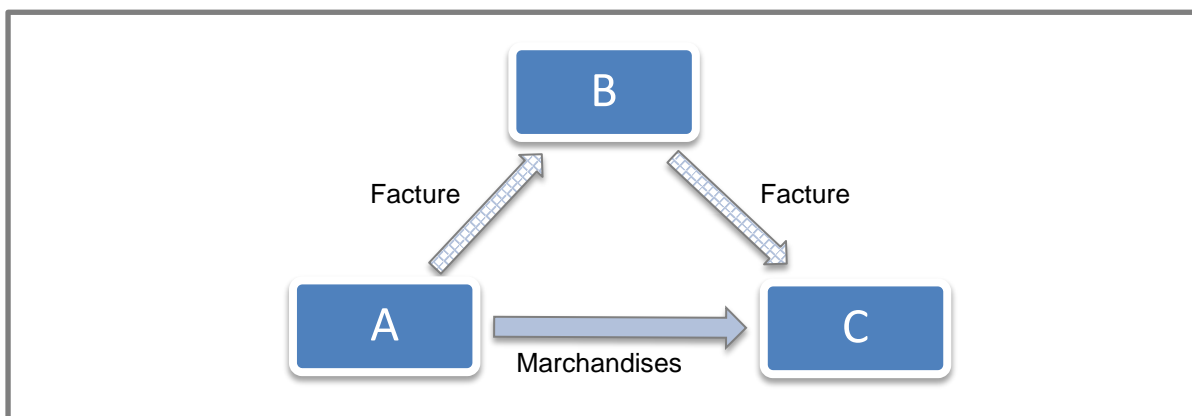
Compte des biens

- Marchandises générales selon la balance des paiements
- Négoce international
- Or non monétaire

Les «marchandises générales selon la balance des paiements» reposent globalement sur les statistiques du commerce extérieur. La section 5.2 fournit de plus amples informations sur cette relation.

Le négoce international est la transaction dans laquelle une marchandise est achetée à un non-résident (A) par un résident (B) pour être revendue à un autre non-résident (C) sans transiter par le résident. La marchandise passe directement d'un non-résident à un autre, bien que ces deux non-résidents ne soient pas liés entre eux par un lien contractuel direct.

Encadré 2.2: Le négoce international



L'or non monétaire concerne tout l'or, à l'exclusion de l'or monétaire⁴. Il s'agit de l'or physique (basé sur les statistiques du commerce extérieur) et de ce que l'on appelle les comptes en or alloués⁵.

⁴ L'or monétaire est l'or qui est détenu ou géré comme réserve par la Banque nationale de Belgique et qu'il convient donc de comptabiliser dans la rubrique «avoirs de réserve» de la balance des paiements (cf. ci-dessous).

⁵ Les comptes en or alloués sont des comptes auxquels des lingots d'or spécifiquement identifiables sont alloués.

2.2. Le compte des services

Le compte des services peut être subdivisé en 13 rubriques différentes, comme le montre l'encadré 2.3. La subdivision s'opère sur la base du type de service fourni, comme l'illustre, à l'aide de quelques exemples concrets, l'encadré 2.4.

Encadré 2.3: Le compte des services

Compte des services

- Travail à façon⁶
- Entretien et réparations
- Transport
- Voyages
- Télécommunication, informatique et information
- Construction
- Services d'assurance et de fonds de pension
- Services financiers
- Redevances et droits de licence
- Autres services aux entreprises
- Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs
- Services fournis ou reçus par les administrations publiques non dénommés ailleurs
- Services non alloués

Encadré 2.4: Exemples de services

Une entreprise de construction belge contracte une assurance aux Pays-Bas: cette opération est comptabilisée comme l'importation d'un service d'assurance et non d'un service de construction.

Un restaurant belge, membre d'une chaîne internationale, paie tous les ans en tant que franchisé une indemnité au détenteur de la franchise pour pouvoir utiliser les droits de propriété intellectuelle (la marque, les logos, les recettes culinaires, ...): cette opération est enregistrée comme une importation de redevances et droits de licence.

2.3. Le compte des revenus primaires

Le compte des revenus primaires englobe les revenus, tant ceux versés que ceux perçus, provenant du travail, de la détention d'actifs et passifs financiers, ainsi que de la location de ressources naturelles.

Encadré 2.5: Le compte des revenus primaires

Revenus primaires

- Rémunération des salariés
- Revenus des investissements
 - Revenus des investissements directs
 - Revenus des investissements de portefeuille
 - Revenus des autres investissements
 - Revenus des avoirs de réserve
- Autres revenus primaires

⁶ Le travail à façon est défini comme la transformation, par une personne, de biens qui ne lui appartiennent pas.

Les rémunérations des salariés ne sont comptabilisées que lorsque l'employeur et le salarié sont des résidents d'économies différentes. À cet égard, la relation employeur-salarié est essentielle. S'il n'y a pas de relation employeur-salarié, mais que le travailleur a un statut d'indépendant, ses prestations seront comptabilisées comme service et non comme revenu primaire.

Encadré 2.6: Exemple concernant les rémunérations des salariés

Un ouvrier du bâtiment qui réside en Belgique dans la province du Luxembourg est salarié dans une entreprise de construction du Grand-Duché. Ses revenus sont comptabilisés dans la balance des paiements comme rémunérations des salariés, et on enregistre dans le compte d'opérations financières une augmentation des actifs financiers (créance sur l'étranger).

La même entreprise de construction du Grand-Duché de Luxembourg loue les services d'un entrepreneur belge indépendant pour diriger un chantier. Cette opération est enregistrée comme service de construction dans le compte des services de la balance des paiements, et on enregistre dans le compte d'opérations financières une augmentation des actifs financiers (créance sur l'étranger).

Les exemples ci-dessus ne sont valables que si l'entreprise de construction du Grand-Duché ne possède aucun établissement en Belgique. Dans le cas contraire et si l'ouvrier et l'entrepreneur sont payés via cet établissement, ces mouvements de revenus ne seront pas enregistrés dans la balance des paiements. Il s'agit alors de transactions entre résidents.

Les revenus des investissements sont classés selon la catégorie d'investissement concerné: investissements directs, investissements de portefeuille, autres investissements et avoirs de réserve. Cela permet d'établir un lien avec le compte d'opérations financières. Ces différentes catégories d'investissement sont évoquées plus en détail au point 4.

2.4. Le compte des revenus secondaires

Le compte des revenus secondaires reprend les transferts courants entre résidents et non-résidents. Un transfert est un bien, un service ou un autre actif (y compris financier) fourni sans contrepartie d'ordre économique. Les transferts courants sont tous les transferts qui ne sont pas des transferts de capital (cf. ci-dessous).

On peut par exemple citer les transferts d'un résident belge vers sa famille à l'étranger, ou les impôts à payer sur les revenus d'un non-résident (comme l'impôt sur le revenu dont s'acquitte l'ouvrier belge du bâtiment de l'encadré 2.4 auprès des autorités du Grand-Duché de Luxembourg).

3. Le compte de capital

Le compte de capital comprend les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits, ainsi que les transferts en capital.

Encadré 3.1: Le compte de capital

Compte de capital

- Acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits
- Transferts en capital

Les actifs non financiers non produits regroupent les ressources naturelles, les contrats, baux et licences, les actifs de commercialisation (par exemple les noms de marques), et la survaleur.

La différence entre transferts en capital et transferts courants dépend en pratique de la façon dont ils vont être utilisés dans le pays de destination.

Encadré 3.2: Exemples de transferts courants et de transferts en capital

Lorsque l'on envoie une aide alimentaire au Népal après un tremblement de terre (plutôt que de manière récurrente dans le cadre de l'aide au développement, par exemple), c'est considéré comme un transfert courant. On enregistre une exportation dans le compte des biens et une dépense dans les transferts courants.

Lorsqu'une ASBL belge installe une canalisation d'eau au Burundi, c'est considéré comme un transfert en capital. On enregistre une exportation dans la catégorie «construction» du compte des services, et une dépense dans les transferts en capital.

4. Le compte d'opérations financières

Le compte d'opérations financières synthétise toutes les opérations sur actifs et passifs financiers. Il se compose de cinq catégories: les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés, les autres investissements et les avoirs de réserve.

Encadré 4.1: Le compte d'opérations financières

Compte d'opérations financières

- Investissements directs
- Investissements de portefeuille
- Produits financiers dérivés
- Autres investissements
- Avoirs de réserve

On parle d'investissement direct quand un résident peut influencer la gestion d'une entreprise résidente dans une autre économie. En pratique, on considère que c'est un investissement direct à partir du moment où le résident détient au moins 10 % des droits de vote de l'entreprise.

Les investissements de portefeuille sont des placements sous forme de titres. Ils comprennent les actions et créances qui ne sont ni des investissements directs ni des avoirs de réserve. Ce qui les distingue des autres investissements est leur caractère négociable: les investissements de portefeuille sont donc des investissements qui peuvent changer de propriétaire pendant leur période de validité.

Les produits financiers dérivés, également appelés dérivés financiers, sont des produits financiers liés à la valeur d'un produit sous-jacent, comme par exemple un instrument ou un indicateur financier, ou encore un produit physique, comme le blé.

Les autres investissements forment une catégorie résiduelle comprenant les transactions qui ne sont reprises dans aucune des quatre autres catégories (exemple: les prêts et les dépôts).

Les avoirs de réserve d'un pays sont placés sous le contrôle de l'autorité monétaire. En Belgique, cette autorité est la Banque nationale. Les réserves comprennent les actifs extérieurs détenus pour le compte de l'économie belge. Cela regroupe l'or monétaire, les créances sur le FMI, les obligations, et les devises étrangères.

5. Lien avec d'autres types de statistiques

5.1. La position extérieure globale (PEG)

La position extérieure globale est la synthèse statistique des «avoirs» (créances) et des «engagements» (dettes) entre résidents et non-résidents à un moment précis dans le temps, généralement à la fin d'un trimestre ou d'une année.

La position nette de la PEG est calculée en déduisant les dettes des créances. Un résultat positif indique une créance nette sur l'étranger, un résultat négatif une dette nette vis-à-vis de l'étranger.

La PEG à la fin de la période t résulte de la PEG à la fin de la période t-1, augmentée, d'une part, des opérations à reprendre dans la balance des paiements durant la période t et, d'autre part, des variations du cours de change, des variations de prix ou d'autres variations comme les réévaluations.

Les rubriques de la PEG correspondent à celle du compte d'opérations financières de la balance des paiements

Encadré 5.1 La PEG

Position extérieure globale

- Investissements directs
- Investissements de portefeuille
- Produits financiers dérivés
- Autres investissements
- Avoirs de réserve

5.2. La statistique du commerce extérieur

La statistique du commerce extérieur est publiée en Belgique depuis mars 2001 selon deux concepts différents:

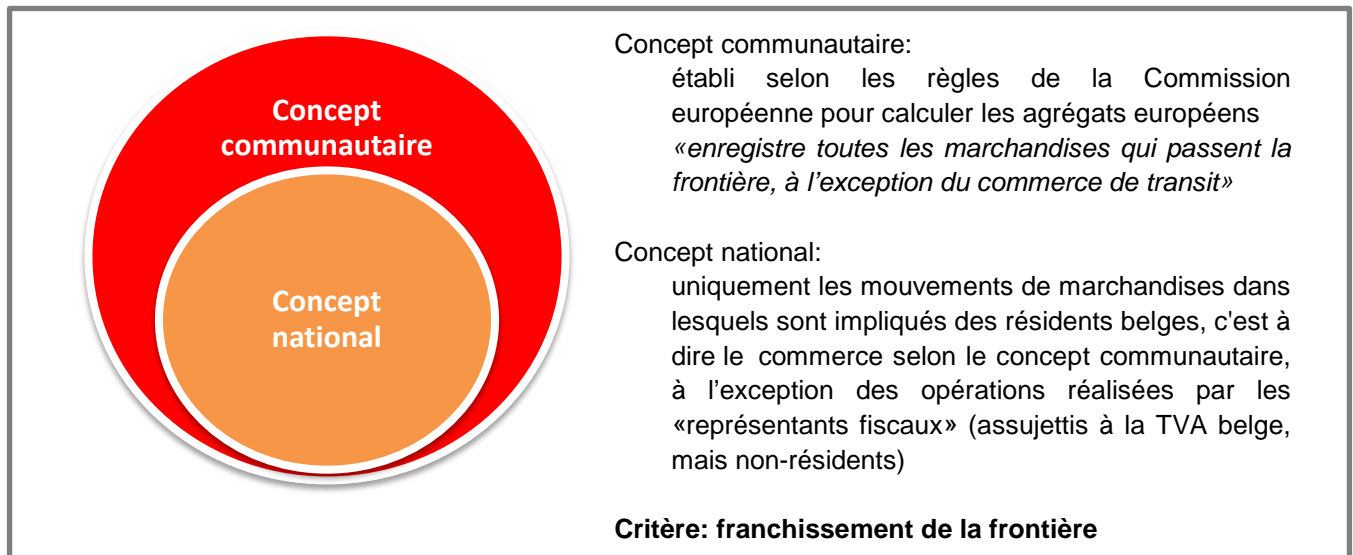
- la statistique du commerce extérieur selon le concept communautaire (CC) est établie selon les règles fixées par la Commission européenne, afin qu'elle puisse élaborer les agrégats européens. Pour faire simple, elle comprend toutes les marchandises qui passent les frontières nationales, à l'exception des marchandises en transit⁷ et de quelques mouvements temporaires de marchandises;
- le commerce extérieur selon le concept national (CN) est dérivé du commerce extérieur selon le concept communautaire. Il comprend uniquement les importations et exportations

⁷ Les marchandises en transit sont les marchandises qui ne font que passer par la Belgique, sans y être dédouanées. Il s'agit par exemple des marchandises qui sont vendues par une entreprise néerlandaise à une entreprise française et qui traversent la Belgique pour passer des Pays-Bas à la France. Ou encore de marchandises qu'une entreprise canadienne vend à une entreprise luxembourgeoise et qui les fait expédier moyennant un document douanier spécial «en transit» vers le Luxembourg. Ces marchandises ne sont dès lors pas dédouanées en Belgique, mais au Luxembourg. Les marchandises en transit ne sont incluses ni dans la statistique du commerce extérieur, ni dans la balance des paiements.

dans lesquelles sont impliqués des résidents. Les opérations à l'importation et à l'exportation qui sont réalisées par des non-résidents assujettis à la TVA en Belgique (ce que l'on appelle les «représentants fiscaux») et dans lesquelles aucun résident n'intervient sont éliminées, parce qu'elles ne présentent pas de pertinence économique pour la Belgique.

La différence entre le concept national et le concept communautaire est qualifiée de «quasi-transit».

Encadré 5.2: Relation entre le concept communautaire et le concept national



Alors que la statistique du commerce extérieur est axée sur le franchissement de la frontière nationale par des marchandises, le compte des biens de la balance des paiements est fondé sur le transfert de propriété des marchandises. Ce compte des biens se compose de trois rubriques: les «marchandises générales selon la balance des paiements», le négoce international et l'or non monétaire.

Pour passer du «concept national de la statistique du commerce extérieur» aux «marchandises générales selon la balance des paiements», il faut procéder à des corrections. Ces corrections sont nécessaires pour respecter la méthodologie de la balance des paiements:

- on déduit les importations et exportations d'or physique parce qu'elles font partie d'une rubrique distincte du compte des biens de la balance des paiements (cf. ci-dessous);
- on remplace les données sur le gaz naturel à l'état gazeux issues de la statistique du commerce extérieur par les statistiques provenant d'une enquête spécifique sur la balance des paiements. En effet, le gaz naturel à l'état gazeux figurant dans la statistique du commerce extérieur englobe tout le gaz naturel franchissant la frontière, que le futur propriétaire soit belge ou non. Comme cette situation ne respecte pas la méthodologie de la balance des paiements, une enquête spécifique a été lancée en 2013, qui s'adresse aux entreprises belges et examine tous les transferts de propriété de gaz naturel à l'état gazeux;
- on élimine les marchandises qui passent la frontière mais n'entraînent pas de transfert de propriété:
 - le travail à façon: c'est la transformation de biens par une personne que ne devient pas propriétaire des produits transformés. Comme la propriété du produit n'est pas

transférée, le travail à façon est considéré dans la balance des paiements comme un service, et non comme une opération sur biens. Le travail à façon fait donc partie du compte des services. Pour la statistique du commerce extérieur, le travail à façon est une opération sur biens dont on enregistre les flux bruts (valeur des biens avant et après transformation);

- les biens expédiés au départ de la Belgique vers un chantier belge situé à l'étranger;
- on ajoute les biens qui changent de propriétaire mais ne passent pas la frontière:
 - les provisions de bord achetées par un résident dans des ports étrangers;
 - les biens livrés aux institutions européennes en Belgique;
- on ajoute les colis postaux entre particuliers sur la base d'informations des sociétés de cartes de crédit.

Encadré 5.3: Relation entre la «statistique du commerce extérieur» et le «compte des biens de la balance des paiements»

